

# La France à la loupe

## Les médias en France

Les **médias** constituent aujourd'hui une **activité économique importante**, avec un chiffre d'affaires de 10,62 milliards d'euros pour la presse écrite (en 2006), de 10 milliards d'euros pour la télévision (en 2006) et 1,353 milliard d'euros pour la radio (en 2004).

### LES AGENCES DE PRESSE

L'agence de presse joue un **rôle essentiel dans la chaîne de l'information**, elle intervient **en amont** et alimente les différents médias de l'information sur tous les supports (textes, photos, sons, vidéos,...). Le concept d'agence de presse est né en France en 1835, grâce à Charles Havas. L'agence Havas est à l'origine de l'Agence France Presse (AFP) créée en 1945. Son statut est défini par la [loi n°57-32 du 10 janvier 1957](#).

Avec plus de 4000 salariés de 81 nationalités différentes, l'**AFP** est présente dans 165 pays. Elle **couvre l'actualité du monde entier**. L'information est diffusée sous forme de dépêches, de photos et d'infographies.

### LA PRESSE ÉCRITE

En 2005, on a dénombré **4450 titres**, 115 de plus qu'en 2004, répartis en six grandes catégories :

- **presse spécialisée grand public** : 1898 titres et 39% du chiffre d'affaires. Elle est la plus prolifique avec 78 titres supplémentaires en 2005. Ex. : *Science et vie, Elle, Capital*.
- **presse spécialisée technique professionnelle** : 1475 titres et 10% du chiffre d'affaires. Ex : *01 Informatique, Le Monde de l'éducation, Le Quotidien du médecin*.
- **presse gratuite d'annonces** : 592 titres et 8% du chiffre d'affaires. Ex. : *Paru Vendu, Logic Immo*.

- **presse locale d'information générale et politique** : 463 titres et 29% du chiffre d'affaires. Ex. : *Ouest France, Nice Matin,*
- **presse nationale d'information générale et politique** : 76 titres et 14% du chiffre d'affaires. Ex. : *Le Point, Le Monde, Paris Match.*
- **presse gratuite d'information** : 46 titres et 1% du chiffre d'affaires. Ex. : *20 minutes, Femme en ville.*

Le secteur de la presse écrite bénéficie d'**aides publiques**. L'Etat s'attache à développer la diffusion, à défendre le pluralisme et à soutenir la modernisation et la diversification vers le multimédia des entreprises de presse, en particulier grâce à un **fonds de modernisation**. Ces aides sont réservées aux publications inscrites sur les registres de la commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP).

L'Etat est le garant de la **liberté de la presse**, depuis la **loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse écrite**. Cette loi a permis de trouver un équilibre entre la liberté d'expression, la protection des individus et le maintien de l'ordre public.

## LA PRESSE AUDIOVISUELLE

### • La radio

La **loi n°82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle** a mis fin au monopole public de l'utilisation des ondes et a permis la **multiplication des stations de radio et la constitution d'un paysage radiophonique diversifié**. On compte aujourd'hui **près de 1 200 opérateurs** radiophoniques dont trois grandes stations généralistes (RTL, France Inter, Europe 1), des réseaux thématiques (en majorité musicaux, mais aussi d'information ou communautaires), de radios locales privées, ainsi que près de 600 radios associatives locales.

La société **Radio France** regroupe les **chaînes du service public** : France Inter, France Info, France Culture, France Musique, France Bleu (chaînes locales), FIP et le Mouv' (à destination des jeunes). Le **secteur privé** est représenté par RTL (la radio la plus écoutée de France : 13,3% de part d'audience cumulée au 2ème trimestre 2007 contre 10%, par exemple, pour France Inter), Europe 1 et Radio Monte Carlo (chaînes généralistes) et de nombreuses radios musicales, thématiques, associatives et régionales.

La France a également une **action radiophonique extérieure** grâce à trois chaînes de radio : Radio France Internationale (RFI) (44 millions d'auditeurs dans le monde), Monte-Carlo doualiya (vers le Proche et le Moyen-Orient), et Medi 1 (vers les pays du Maghreb).

### • La télévision

La télévision est le **premier loisir** des Français. Ils la regardent en moyenne plus de trois heures par jour, **3h24 en 2006** selon Médiamétrie, deux minutes de moins qu'en 2005. Ce sont les 35-59 ans qui la regardent le plus (3h33 par jour). La durée d'écoute moyenne mondiale est de 3h05. A titre comparatif, la durée moyenne par personne est de 4h31 aux Etats-Unis mais de 1h46 en Inde. La durée moyenne en France est inférieure à celles des principaux pays européens : 3h59 en Italie, 3h32 en Allemagne ou encore 3h36 au Royaume-Uni.

Il existe **plusieurs centaines** de chaînes de télévision :

- 5 chaînes publiques nationales (France 2, France 3, France 4, France 5 et France ô) ;
- 3 chaînes privées nationales (TF1, M6 et Canal Plus) ;
- une chaîne franco-allemande (Arté) ;
- des chaînes disponibles sur les réseaux du câble, ADSL et TNT (Télévision Numérique Terrestre) ou par satellite ;

- deux opérateurs de l'action audiovisuelle extérieure de la France (TV5 et Canal France International) ;
- une chaîne française d'information internationale, FRANCE 24 ([www.france24.fr](http://www.france24.fr)), lancée en décembre 2006. C'est la première chaîne française d'information internationale en continu 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Elle est disponible en français, anglais et arabe (de 16h à 20h).

Les trois sociétés nationales de programmes (France2, France3, France5) forment, depuis la [loi n°2000-719 du 1er août 2000](#), le groupe **France Télévision**. Il a pour mission de définir les orientations stratégiques des chaînes, de coordonner les politiques de programmes et l'offre de service et de mener les actions de développement.

Le **financement de la télévision publique** est assuré à titre principal par la **redevance** audiovisuelle acquittée par les ménages et les professionnels. Elle est fixée à 116 euros pour un poste de télévision détenu en France métropolitaine. L'ensemble du financement public représente plus de 76% du financement de l'audiovisuel public, dont le complément est assuré majoritairement par les recettes de la **publicité**.

Depuis la [loi 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication](#) (loi Léotard), l'ensemble du secteur de la télévision et de la radio se trouve placé sous l'autorité d'une instance de régulation, le **Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)**. C'est lui qui attribue les autorisations d'émettre aux opérateurs privés. Il vérifie le respect des obligations (notamment de service public) contenues dans les cahiers des charges. Il surveille le respect des textes (lois et règlements) dans des domaines tels que le pluralisme de l'information ou la protection de la jeunesse. Il lui revient également de nommer les présidents des sociétés publiques de radio et de télévision.

## LE STATUT DU JOURNALISTE

Le statut de journaliste est contenu pour l'essentiel dans la loi du 29 mars 1935, dans la Convention collective nationale de travail des journalistes ainsi que dans la [loi sur la presse du 29 juillet 1881](#).

Parallèlement à la loi et à la réglementation professionnelle, la profession de journaliste obéit à des règles déontologiques : dès 1918, une [charte des devoirs professionnels des journalistes français](#) a été adoptée par le Syndicat National des Journalistes.

## SITES ET DOSSIERS

- **Direction du Développement des Médias (DDM)**  
<http://www.ddm.gouv.fr/>
  - dossier sur la presse écrite : [http://www.ddm.gouv.fr/mot.php3?id\\_mot=22](http://www.ddm.gouv.fr/mot.php3?id_mot=22)
  - dossier sur l'audiovisuel : [http://www.ddm.gouv.fr/mot.php3?id\\_mot=33](http://www.ddm.gouv.fr/mot.php3?id_mot=33)
- **L'Agence France Presse**  
<http://www.afp.com/francais/home/>
  - Version anglaise : <http://www.afp.com/english/home/>
  - Version espagnole : <http://www.afp.com/espanol/home/>
  - Version allemande : <http://www.afp.com/deutsch/home/>
- **Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse (CPPAP)**  
<http://www.cppap.fr/>
- **Fédération française des agences de presse**  
<http://www.ffap.fr/>
- **Médiamétrie** : la mesure d'audience et l'étude des médias audiovisuels et interactifs.  
<http://www.mediametrie.fr/>
- **Portail-Press** : le site de toute la presse écrite française, édité par la Fédération Nationale de la presse française.  
<http://www.portail-presse.com/>
- **Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)**  
<http://www.csa.fr/>
- **Institut National de l'Audiovisuel (INA)**  
<http://www.ina.fr/>
- **Syndicat national des journalistes (SNJ)**  
<http://www.snj.fr/>
- **Centre d'Accueil de la Presse étrangère à Paris (CAPE)**  
<http://www.capefrance.com/fr/>
  - Version anglaise : <http://www.capefrance.com/en/>
- **La politique de l'audiovisuel (1980-2004) / Site de Vie publique**  
<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-audiovisuel/index/>

## BIBLIOGRAPHIE

- **Information, médias et Internet** / Cahier réalisé sous la direction de Philippe Tronquoy. - La Documentation française, Collection « Cahiers français », n°338, mai-juin 2007.
- **Tableaux statistiques de la Presse** / Direction du Développement des Médias. - La Documentation française, 2007.
- **Des médiattitudes : prospective sur la stratégie de l'Etat dans les mutations des médias** / Sylvie Bénard et Bernard Benyamin. - Commissariat général du Plan (CAS), 2005.
- **Télévision et politique** / Arnaud Mercier. - La Documentation française, *Problèmes politiques et sociaux*, n° 900, mai 2004.
- **La presse française** / Pierre Albert. - La Documentation française, *Les Etudes*, n°s 5186-87, 2004.
- **Communication et médias** / sous la direction d'Eric Maigret. - La Documentation française, *Les Notices*, 2003.